

**MOT DE CLOTURE DE S.E.M. L'AMBASSADEUR ALBERT SHNGIRO,
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION AU
DEVELOPPEMENT A L'OCCASION DE LA RETRAITE STRATEGIQUE
DEDIEE A LA PREPARATION DU LANCEMENT DES ACTIVITES DU
COMITE CONJOINT DE CONCERTATION (CCC) DANS LE CADRE DE
L'OPERATIONNALISATION DE LA SNCD**

Bujumbura, le 28 février 2025

Madame la Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies au Burundi ;

Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres, Chers Collègues;

Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs ;

Mesdames et Messieurs les Hauts Cadres et Cadres de l'Etat ;

**Mesdames et Messieurs les Représentants des Agences du Système des Nations Unies
au Burundi ;**

Distingués invités, Mesdames et Messieurs, tout protocole observé ;

1. Nous arrivons au terme de nos échanges, mais en réalité, ce n'est que le début d'un chemin que nous devons parcourir ensemble à travers la mise en œuvre effective de la SNCD. Aujourd'hui, nous avons partagé des idées, des expériences, des leçons apprises, des engagements ainsi que des mesures d'adaptation à la nouvelle Loi sur le découpage administratif afin d'anticiper sur son impact sur les programmes en cours et leur répartition sur l'espace géographique Burundais. Mais plus encore,

nous avons partagé une conviction commune : celle de cheminer ensemble à tous les niveaux dans la mise en œuvre de la SNCD. La préparation du lancement des activités du Comité Conjoint de Concertation (CCC) dans le cadre de l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de la Coopération au Développement (SNCD) constitue un bon départ, un jalon pour les prochaines étapes.

2. Cette Journée a été caractérisée par d'intenses et fructueuses discussions sur différentes et importantes thématiques dans l'optique d'opérationnaliser notre Stratégie de la coopération au Développement et, partant, de poser les premiers pas dans la marche vers la réalisation de la Vision 2040/2060.
3. D'une part, la retraite qui s'achève nous aura permis de nous remémorer du contenu de la SNCD, de réfléchir ensemble sur sa mise en œuvre effective notamment à travers l'opérationnalisation du Mécanisme conjoint de Concertation. Nous avons pris connaissance de l'outil prévu par le Gouvernement pour le suivi des programmes mis en œuvre par les Partenaires au Burundi (SYSPAP), un outil assez intéressant dans le cadre du mécanisme de concertation.
4. D'autre part, au sujet du PND révisé et de sa mise en œuvre, nos réflexions ont été menées en relations avec la nouvelle loi communale en termes d'incidence dans la programmation des différents acteurs. Ces réflexions nous ont permis de passer en revue les différents outils et mécanismes de rapportage et de revue ainsi que les cadres ou mécanismes de dialogue sectoriels et thématiques conjoints déjà existants. A cet égard, nos interrogations ont porté entre autres sur la capacité de notre dispositif à répondre aux priorités du PND révisé et sur la pertinence de nos groupes sectoriels tels qu'ils existent aujourd'hui.

5. Enfin, nous avons suivi avec un grand intérêt l'exposé sur le fonctionnement de la Plateforme de concertation des partenaires et surtout la cartographie des interventions des uns et des autres.
6. **Excellences Mesdames et Messieurs, Distingués invités**, les réflexions nourries issues des questionnements autour des thématiques ci-dessus ont abouti à des recommandations, qui constituent une sorte de Feuille de Route pour le Gouvernement et ses Partenaires au Développement. L'Agenda de cette Feuille de Route mettra en avant la convocation, dans les meilleurs délais, de la première réunion du **Comité Conjoint de Concertation (CCC)**, à cause du besoin urgent de renforcement des Mécanismes de Concertation prévus par la SNCD.
7. Le caractère urgent de renforcement des Mécanismes de Concertation prévus par la SNCD, s'exprime également par la nécessité de rendre opérationnels les Groupes Sectoriels de Concertation dans l'optique de renforcer le dialogue sectoriel dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Développement révisé.
8. Enfin, dans le cadre du nouveau découpage administratif, le caractère urgent de renforcement des Mécanismes de Concertation entre le Gouvernement et ses Partenaires s'exprime par le besoin de renforcer le rôle et la collaboration avec les Entités Provinciales ainsi que le suivi des résultats de développement au niveau local en vue du renforcement de la coopération au développement de proximité.
9. Au chapitres des défis, ceux que certains d'entre vous ont relevés nous interpellent tous, néanmoins, l'enthousiasme et la détermination que vous avez fait montre aujourd'hui nous rappellent une chose essentielle : rien n'est impossible lorsqu'on travaille ensemble et animés d'un esprit de confiance mutuelle et l'envi de réussir ensemble pour transformer positivement la vie de nos populations.

10. **Excellences, Mesdames, Messieurs**, avant de clore mon propos, je voudrais exprimer ma satisfaction et ma reconnaissance pour votre participation active et constructive dans cette retraite qui est la première en son genre. Je profite de cette occasion pour renouveler au nom du Gouvernement, mes profonds remerciements aux partenaires ici présents pour leur engagement à nos côtés en vue d'améliorer le bien-être de nos populations.

11. Je remercie particulièrement Madame la Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies et toutes ses équipes pour toutes les dispositions qui ont été prises en vue de rendre cet événement possible, agréable et fructueux. A tous ceux qui, de près ou de loin, ont apporté leur précieuse contribution à ce travail, je dis merci.

12. Enfin, je ne voudrais pas vous retenir plus longtemps parce que je sais que c'est le début du week-end, un moment précieux en famille et entre amis. Ce qui m'amène à déclarer clos les travaux de la retraite destinée à la préparation du lancement des activités du Comité Conjoint de Concertation (CCC) dans le cadre de l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de la Coopération au Développement.

JE VOUS REMERCIE !